

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 126**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

---

**OBJET**

Subvention allouée à l'association Relais des possibles - exercice 2016

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction Enfance Famille  
0413312731**

## PRESENTATION

L'association Le Relais des possibles (9 bis Chemin de Saint-Donat – Aix-en-Provence) gère un centre maternel (habilitation au titre de l'aide sociale à l'enfance pour l'accueil de mères avec enfants de moins de trois ans, de femmes enceintes ou de jeunes majeures) et un centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour l'accueil en urgence de femmes victimes de violences conjugales ou familiales.

Le projet, objet du présent rapport et intitulé « Ze bus », est conduit en partenariat avec les services du Conseil départemental.

Cette action s'adresse à une population très éloignée des services publics, les familles en général et plus particulièrement celles en situation de rupture, d'isolement et/ou de précarité. Les territoires d'intervention sont les communes du ressort du Conseil de territoire du pays d'Aix.

Il est également proposé, aux pères les plus en difficulté dans le lien parent-enfant, un « Ze Bus Pères », qui se veut un espace artistique, un lieu d'expression ludique et créatif autour de la parentalité.

Fréquentation des ateliers « Ze Bus » en 2015 :

Sur le territoire de Vitrolles, 859 personnes, dont 362 enfants, 434 femmes et 63 hommes ;

Sur le territoire d'Aix-en-Provence, 1742 personnes, dont 982 enfants, 625 femmes et 135 hommes.

Montants alloués par le Département :

- 2013 : 10 000 € - 2014 : 10 000 € - 2015 : 30 000 €

### **Demande pour l'exercice 2016 (APR- 0145)**

L'association a établi pour cette action un budget prévisionnel d'un montant de 136 848 € et sollicite une participation financière de 40 000 € pour soutenir cette activité.

Le budget pour 2016 s'établit ainsi :

CUCS	21 000 €
Communauté Pays d'Aix	40 000 €
CAF-REAAP	5 000 €
Autofinancement	7 000 €
Autre	23 848 €

Compte tenu de l'intérêt de cette action qui s'inscrit dans le cadre des missions réglementaires définies par le code de l'action sociale et des familles, je vous propose d'attribuer, au titre de la politique facultative du Département, à l'association le Relais des possibles une subvention d'un montant de 20 000 € qui fera, en cas

d'accord, l'objet d'un versement unique après signature de la convention suivant le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

### **INCIDENCE FINANCIERE**

En cas de décision favorable, la dépense correspondante, soit 20 000 €, sera financée sur les crédits de paiement mis à disposition au titre de l'exercice 2016, chapitre 65, fonction 51, nature 6574, programme 21008.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement AP ou CP
21008	2016	Subvention de fonctionnement aux associations	65-51-6574	20 000 €

### **CONCLUSION**

Sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous serais très obligée de bien vouloir

- fixer à 20 000 € le montant de la subvention de fonctionnement allouée à l'association Relais des possibles au titre de l'exercice 2016 pour son action de soutien à la parentalité ;
- m'autoriser à signer avec l'association bénéficiaire la convention de subvention de fonctionnement suivant le modèle de convention type approuvé par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 juin 2014 ;
- adopter la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

